

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 DECEMBRE 2014**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,  
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints  
Mmes Barrilliet Annick, Bossy Virginie, Decombaz Marielle, Hugon Denise, Pensec Catherine, Surgand Marie-Odile  
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** MM. Davis Andrew, Piberne Olivier (pourvoir à Mme Decombaz Marielle)

**1 M. Blanc Jérémie est élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Deballe Céline.

Le suivant immédiat dans la liste où participait Mme Deballe étant M. Prieur Sébastien, ce dernier est, de fait, conseiller municipal. N'ayant pas pu être contacté à temps, il sera « installé » lors du prochain Conseil Municipal, en janvier 2015

**3. DELIBERATIONS**

**3.1. BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que certains crédits prévus au budget principal 2014 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours, qui concernent principalement pour la section de fonctionnement les chapitres 011-012-65 et pour la section d'investissement les opérations 74-87-89.

Par conséquent, il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2014 du budget principal s'élevant à :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **12 400 €**

- Recettes : **12 400 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : **48 630 €**

- Recettes : **48 630 €**

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

<i>opération/ chapitre</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2014/DM</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>723 690,00</b>	<b>12 400,00</b>	<b>12 400,00</b>	
70	7022	coupes de bois	61 000,00		9 000,00	
70	70323	redevance d'occupation du domaine public	700,00		60,00	
74	74718	autres participations	600,00		350,00	service minimum + élections
74	74832	attribution du fonds départemental TP	0,00		2 890,00	notification du Conseil Général du 17.10.14
74	7488	autres attributions et compensations	4 500,00		100,00	acompte fonds d'amorçage TAP : 4600 €
011	60611	eau et assainissement	11 500,00	4 300,00		fuite vestiaires stade dégrèvement ?
011	60628	autres fournitures non stockées	1 100,00	150,00		gaz stade
011	6281	concours divers	32 500,00	1 350,00		participation SIECA (32864€/31000€)
011	6284	redevance pour services rendus	5 900,00	1 000,00		redevance incitative
012	6332	cotisations versées au FNAL	350,00	10,00		réajustement suite augmentation des salaires
012	6336	cotisations CDG et CNFPT	7 360,00	30,00		réajustement suite augmentation des salaires
012	6411	personnel titulaire	330 680,00	2 450,00		Suite mise en place des TAP et à la reprise de la gestion du restaurant scolaire versement d'heures supplémentaires
012	6413	personnel non titulaire	74 500,00	1 100,00		Suite à l'entretien de la maison des sociétés et aux divers remplacements versement d'heures supplémentaires et suite à l'annualisation d'un contrat habituellement rémunéré à l'heure réelle.
012	6451	cotisations à l'URSSAF	84 000,00	1 275,00		réajustement suite augmentation des salaires
012	6453	cotisations caisses de retraite	61 000,00	145,00		réajustement suite augmentation des salaires
012	6454	cotisations ASSEDIC	4 400,00	90,00		réajustement suite augmentation des salaires
65	6554	contributions aux organismes de regroupement	43 000,00	100,00		restes à payer collège Gex (276.14/176.29)
66	6615	intérêts des comptes courants	600,00	400,00		estimation banque postale (100k € x 43 jours = 186 €) CERA (300k€ x28 jours = 361 €)
<i>opération/ chapitre</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2012/DM</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 715 389,00</b>	<b>48 630,00</b>	<b>48 630,00</b>	
024	024	produits de cessions	165 500,00		600,00	vente ancien mobilier auberge à la société "la poularde" 16 tables 38 chaises 1 étuve
10	10223	TLE	38 900,00		680,00	
10	10226	Taxe aménagement	17 400,00		14 350,00	
041	2112	terrains de voirie	0,00	3 000,00		intégration à l'actif valeur vénale acquisition à titre gratuit parcelle C2133 Pré Millet lot. Les jardins de Sarah
041	1328	autres subventions	23 560,00		3 000,00	intégration à l'actif valeur vénale acquisition à titre gratuit parcelle C2133 Pré Millet lot. Les jardins de Sarah
op.74	2033	frais d'insertion	0,00	60,00		frais d'insertion aapc lot 16 clôtures
op.74	2313	constructions	1 075 500,00	1 000,00		restes à payer maîtrise d'œuvre + travaux estimé 56359€/56802€ hors révision prix
op.87	2315	installations techniques	331 529,00	44 570,00		affectation subvention amendes police et différence résiduelle recettes/dépenses
op.87	1342	amendes de police	0,00		30 000,00	notification préfectorale du 23.10.14
op.89	2031	frais d'études	18 000,00	-5 000,00		transfert partiel de crédits sur 2315 pour financement travaux EIFFAGE (7941€) pour goudronnage rives rue des Châtelains
op.89	2315	installations techniques	45 000,00	5 000,00		financement travaux EIFFAGE (7941€) pour goudronnage rives rue des Châtelains

### 3.2. ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES DOSSIER TRESORERIE N° 1104340811

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un état des créances irrécouvrables reçu le 7 novembre 2014 du receveur municipal, le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Gex, qui en sollicite l'admission en non-valeur pour un montant total de 14 585.20 € sur les exercices 2010 à 2013, soit :

Motif de présentation :

Clôture suite insuffisance de l'actif sur redressements ou liquidations judiciaires :  
13 pièces pour un montant total de 14 585,20 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Au Vu de l'état des créances irrécouvrables dressé le 14 octobre 2014 par notre receveur municipal, le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Gex, et des pièces jointes motivant sa demande d'admission en non-valeur (liste n° 1104340811),

ACCEPTE l'admission en non-valeur de la totalité des créances irrécouvrables présentées, d'un montant global de 14 585.20 €.

DIT que cette somme allouée en non-valeur, d'un montant de 14 585.20 € sera imputée au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » sur les crédits ouverts au budget primitif 2014.

#### APPROUVEE A L'UNANIMITE

Les créances sont composées pour l'essentiel, 14 525,20 €, d'ACDK, ancien délégataire, gérant de l'auberge communale « La Fruitière ».

### 3.3. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS ET TARIFS DIVERS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 juin 2007 concernant la modification et la fixation des divers tarifs communaux.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour ces tarifs, en particulier ceux concernant la location de la salle champ Fontaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

DECIDE d'arrêter les tarifs comme indiqués ci-dessous :

1) Location de la salle Champ Fontaine

LOCATAIRES	TYPES DE REUNION OU SOIREE	TARIFS
ASSOCIATIONS	Toute manifestation ou soirée <b>avec utilisation de la cuisine</b> inscrite au calendrier des fêtes de la commune	Forfait ordures ménagères 30 €
ASSOCIATIONS	Toute manifestation ou réunion <b>sans utilisation de la cuisine</b> inscrite au calendrier des fêtes de la commune	Gratuit

LOCATAIRES	TYPES DE REUNION OU SOIREE	TARIFS
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Assemblée Générale Réunion inférieure à 4 heures sans cuisine	120 €
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Assemblée Générale Soirée supérieure à 4 heures sans cuisine	240 €
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Soirée supérieure à 4 heures avec cuisine (remise des clés le lendemain à 10 heures)	350 €
PARTICULIERS ORGANISATIONS SYNDICALES ET GROUPEMENTS DIVERS	Soirée supérieure à 4 heures - Forfait soirée avec cuisine (remise des clés le lendemain à 18 heures)	460 €

- 2) Location du préau de l'école  
Uniquement pendant les vacances scolaire = 60 €
- 3) Photocopies
- documents administratifs = 0,20 € la page A4
  - tous autres documents = 0,30 € la page A4
- 4) Abonnements Petit Péronnais = 8 € les 4 numéros (1 an)
- 5) Ventes d'ouvrages = "Monographie de Péron" par M. Poncet 10 €
- 6) Informations touristiques = Cartes randonnées : 6 €

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.4. REGLEMENT DU CIMETIERE - FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DU COLOMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> février 2007 concernant le règlement du cimetière et la fixation des tarifs et durées des concessions en terrain et du columbarium.

Monsieur le Maire propose de maintenir la durée de la concession en terrain et de la concession en columbarium à trente (30) ans et de mettre à jour les tarifs des concessions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer la durée et les tarifs des concessions de la manière suivante :

- Concessions en terrain d'une durée de trente (30) ans renouvelable, au tarif de 350 € pour 2 m<sup>2</sup> de terrain soit 2m de longueur sur 1m de largeur.

- Concessions en columbarium d'une durée de trente (30) ans renouvelable, au tarif de 700 € pour une case pouvant contenir deux (2) urnes par case

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.5. FIXATION DU TARIF DU DROIT DE PLACE DE VOIRIE ET MARCHE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 février 2005 fixant les divers tarifs communaux, et la délibération en date du 20 mars 2014 portant création et mise en œuvre d'un marché hebdomadaire de produits alimentaires et manufacturés et de son règlement les mercredis après-midis.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs à appliquer pour les autorisations d'occupation du domaine public et pour les droits de place afférents aux commerces non sédentaires comme le marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

DECIDE d'arrêter les tarifs comme indiqués ci-dessous :

- Occupation temporaire du domaine public  
Camion d'outillages, linge de maison, marchands ambulants
- Occupation annuel du domaine public  
Camion pizza Zone de Pré Munny
- Occupation hebdomadaire du domaine public  
Camion le Breton Montagnard et Divers commerçants du marché place Saint Antoine les mercredis après-midi

DECIDE que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente.

FIXE le mètre linéaire de surface de vente à 1,50 € le mètre.

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention « enfance et jeunesse » signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en date du 20 décembre 2006 et du 02 décembre 2010. Il précise que ce contrat était le nouveau dispositif de la CAF de l'Ain permettant d'accompagner les collectivités dans le financement d'actions liées à l'enfance et à la jeunesse.

Monsieur le Maire précise que ce contrat d'objectifs et de financement est signé par la majorité des communes affiliées à la Communauté de Communes du Pays de Gex. Le contrat a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse, en l'occurrence pour le Centre de Loisirs « La Fontaine Enchantée » et la Halte-Garderie « La Roulinotte ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce nouveau contrat en collaboration avec la Communauté de Communes et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2014 à 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat « enfance et jeunesse » en collaboration avec la Communauté de Communes et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2014 à 2017.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.7. FAMILLES RURALES – CONVENTION DE GESTION ET ANNEXES ACCUEIL DE LOISIRS LA FONTAINE ENCHANTEE**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 17 janvier 2008 et du 07 mai 2013 concernant le renouvellement de la convention avec la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Ain, pour une mission de gestion et d'animation du Centre de Loisirs sans Hébergement « la Fontaine enchantée ».

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet pour le renouvellement de la convention avec l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse de l'Ain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTTE les termes du projet de convention présenté par l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse de l'Ain, pour une mission de gestion et d'animation du Centre de Loisirs sans Hébergement « la Fontaine enchantée ».

FIXE la durée de la convention à deux ans. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et elle prendra fin le 31 décembre 2016. Elle sera renouvelée par tacite reconduction.

DIT que la commune s'engage à prévoir annuellement le financement de la participation communale suivant les modalités de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **3.8. ETUDE SUR LA REALISATION D'UN PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL ET SUR L'ETABLISSEMENT D'UN GUIDE DE GESTION ET D'ENTRETIEN DIFFERENCIE DES ESPACES VERTS**

**RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

## **4. POINTS DIVERS**

### **4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE - GYMNASSE**

#### **4.1.1. ECOLE**

##### **4.4.1.1. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18/11/2014**

La discussion a porté essentiellement sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec deux demandes de modifications de la part du corps enseignant et des parents :

- que tous les enfants bénéficient des TAP les mêmes jours,
- que la tarification appliquée soit modulée en fonction de la présence des enfants.

Ces demandes seront à l'étude et pourront être acceptées si la participation financière de la commune reste sensiblement identique au budget prévu cette année.

#### 4.4.1.2. Compte-rendu du Grand Conseil d'Ecole du 01/12/2014

Les Elèves ont fait différentes demandes d'aménagements qui seront, pour la plupart, solutionnées.

#### 4.1.2. RYTHMES SCOLAIRES

##### 4.1.2.1. Point financier + sondage réalisé par les parents d'élèves

64% des parents sont satisfaits de la mise en place du nouveau temps scolaire.

Le budget établi au 1<sup>er</sup> trimestre permet de penser que les coûts annoncés seront tenus.

#### 4.1.3. COLLEGE

##### 4.1.3.1. Compte-rendu du Conseil d'Administration des 06 et du 24 novembre 2014

Bilan d'activités pour l'année 2013-2014 : 593 élèves. Orientation : 74,6 % ont continué en seconde, 19,86 % en seconde professionnelle, 4,11 % en apprentissage, 1,37 % ont redoublé.

Approbation des conventions établies : convention BIA brevet d'initiation aéronautique entre le collège et l'aéroclub de Bellegarde pour de la formation ; Convention avec le collège de St Genis pour la formation BIA accueil.

Approbation du budget : 199 054 € pour 575 élèves. Autorisation pour la passation des marchés publics et marchés d'abonnement.

##### 4.1.3.2. Compte-rendu de réunions Agenda 21 des 10 et 17 novembre 2014

En présence du responsable CCPG des restaurants scolaires, un état critique a été fait sur la qualité de la nourriture proposée aux élèves. Préparation à la semaine Européenne de réduction des déchets.

Actions retenues pour la semaine de réduction des déchets : récupération de jouets, affiches pour le tri, expositions, collecte des matériaux divers.

## 4.2. VOIRIE

### 4.2.1. Point sur les travaux du ruisseau « Le Péron » et le chemin des Châtelain

Les travaux sur le ruisseau sont terminés. Il reste les réfections de chaussée en coordination avec la CCPG et les riverains prévues la semaine prochaine sous réserve des conditions météo.

Le 26/11/2014, une délimitation du domaine public communal a été réalisée en présence des riverains et du cabinet de géomètre B. Ducret. Le terrain communal n'est pas large. Il sera proposé aux propriétaires la reprise de la surface goudronnée et utilisée actuellement pour la circulation par acte administratif.

### 4.2.2. Point sur les travaux de Feigères.

L'extension du réseau d'eau potable par la CCPG pour sortir de l'emprise des travaux est terminée ce jour.

Les enrobés sont réalisés entre la fontaine de la place du Moléron et les maisons Claire Logis. Ils seront poursuivis sur la partie basse à compter du début de semaine prochaine, y compris, sous réserve des conditions météo, sur la zone de trottoir. Il reste la dépose de la fibre optique et des derniers poteaux.

Une fois les aménagements terminés, il est proposé de déplacer la "zone 30" jusqu'aux entrées d'agglomération.

### 4.2.3. Point sur le déplacement du boîtier NRO

Les travaux ont été réalisés avec implantation de l'armoire NRO dans la clôture conformément aux souhaits exprimés en Conseil Municipal du mois de juillet. L'alimentation électrique sera réalisée vendredi 05/12. Le raccordement fibre sera réalisé sous quinze jours.

### 4.2.4. Compte-rendu de la réunion de la commission du 18/11/2014.

La commission a abordé les points suivants :

- Point d'avancement sur les travaux en cours : reprise du talus sur la RD984 à Greny, Ruisseau de Péron aux Châtelains et route de Choudans à Feigères.

- Plan départemental d'actions sur la sécurité routière. Une demande sera faite pour savoir si une subvention peut être accordée pour la pose de radars pédagogiques.

- Communication : article dans le journal le Petit Péronnais avec présentation de l'équipe voirie.

- Zonage sur la collecte des OM : les sites où seront implantés les points d'apports volontaires ont été définis sur les secteurs de Logras, Greny et Feigères. Reste à réaliser le bourg de Péron.

## 4.3 BUDGET

### 4.3.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 1<sup>er</sup> décembre 2014 : 96 676,07 €

A ce jour, nous n'avons pas encore effectué le remboursement du montant tiré auprès la Banque Postale le 21 octobre 2014.

#### 4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
PEROZ COIFFARD BEAUREGARD	honoraires notaire acquisition terrain C2133 Pré Millet 195 m <sup>2</sup> Lotissement Jardins de Sarah	703,80
PEROZ COIFFARD BEAUREGARD	acquisition à titre gratuit terrain C2133 Pré Millet 195 m <sup>2</sup> Lotissement Jardins de Sarah	0,00
LCJ MULTIMEDIA	2 bornes WIFI D-LINK + câble RJ45 3m salle conseil et bureau du Maire	355,60
LCJ MULTIMEDIA	8 onduleurs PC EATON ELLIPSE ECO 800 USB 7 mairie + 1 bibliothèque	1 280,70
LCJ MULTIMEDIA	2 PC LENOVO THINKCENTRE E73 10AW-SFF I5 4440S mairie cadastre + élu	1 378,00
TODEMINS	Auto laveuse TB35 + Brosse Nylon + Batterie pour maison des sociétés	3 138,43
BONGLET	Décompte global définitif Lot 9 plâtrerie mapa maison des sociétés	3 617,04
DECOUX SA	2 cylindres G2 ZE 30X30 pour DOJO de la maison des sociétés	1 053,53
		11 527,10

#### 4.3.3. Présentation des premiers aperçus sur la Dotation Générale de Fonctionnement

La dotation de fonctionnement passera de 198 984 € en 2014 à 157 686 € en 2015, 117 216 € en 2016 et 77 656 € en 2017.

Pour les années suivantes la baisse continuera mais sera beaucoup moins sensible – 73 089 € en 2020.

Le Fond de Péréquation Inter Communal qui doit être versé par la commune à la CCPG passera lui de 14 814 € en 2014 à 20 116 € en 2015 et 28 383 € en 2016.

Pour les années suivantes la hausse continuera mais sera beaucoup moins sensible – 30 781 € en 2020.

#### 4.3.2. Compte-rendu de la réunion du 03/12/2014 avec le Crédit Agricole pour le « Mobil Bank ».

Le Crédit Agricole souhaite installer, 2 fois par mois le mercredi, jour de marché, un véhicule pour venir au contact de ses clients. Aucune transaction financière ne pourra se faire.

Le Conseil Municipal donne son accord. La convention d'occupation du domaine publique s'appliquera.

#### 4.3.3. Point sur la surtaxe des résidences secondaires.

La commune n'est pas dans un périmètre reconnu pour appliquer cette surtaxe.

#### 4.3.4. Présentation des participants retenus par l'Administration pour la Commission Communale des Impôts.

M. le Directeur Départemental des Finances Publique a retenu :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
BLANC Régis	BOSSY Roland
CHARVET PRODON France	DEFINOD Claude
DUMUR FERRARIS Danielle	FERROLLET Bernard
FERROLLET MPRAT Françoise	GHENO Serge
GIGI Dominique	LEVRIER-FERROLLET BRULHART Janine
LEVRIER Bernard	TAVERNIER Thierry
THOMAS Yves	THIBAUT Michèle
REGNIER BOUVIER Josette	LEVRIER BARBE Colette

### 4.4. MAISON DES SOCIETES

#### 4.4.1. Compte-rendu de la réunion du 21/11/2014

Le parking au droit des locaux du Comité des Fêtes et de la Société de Chasse sera agrandi jusqu' à la clôture.

L'entreprise de chauffage – ventilation a réalisé des modifications demandés depuis un certain temps ce qui permet une meilleur occupation des locaux musique et hall d'entrée. Il reste encore d'autres réglages à terminer.



## **4.5. BATIMENTS COMMUNAUX**

### **4.5.2. Ancienne Mairie – Ecole**

#### **4.5.2.1. Préconisation de la CCPG pour la récupération des eaux pluviales.**

La CCPG nous informe que la rétention des eaux pluviales doit se faire soit par le terrain si ce dernier le permet soit avec l'enfouissement d'une citerne de 19 m<sup>3</sup>

## **4.6. CONTENTIEUX**

### **4.7.1. Information sur le dossier « Fleurs du Jura » / Commune**

Le Tribunal Administratif de Lyon a ordonné la clôture d'instruction au 5 janvier 2015.

### **4.7.2. Courrier de la CCPG nous informant de la reprise des contentieux dans le cadre du PLUi**

Les contentieux repris par la CCPG ne concernent que ceux liés aux modifications ou révisions des PLU. Les contentieux liés aux demandes d'urbanisme, Permis de Construire ou Déclaration Préalable reste du domaine communal.

## **4.7. AMENAGEMENT FONCIER**

### **4.7.1. Les haies ont été plantées et la réception des travaux est prévue le jeudi 11 novembre à 9h00.**

## **4.8. SECTEUR DU GRAND PRE**

4.8. M. Sauvage, architecte – Urbaniste doit présenter un devis pour l'étude et la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur pour être proposée à la CCPG dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

## **4.9. MARCHE COMMUNAL**

4.9.1. Le primeur est absent du marché depuis 3 semaines et il est impossible à joindre. Sans explication de sa part sur ses absences et sans son retour la semaine prochaine, il faudra dès le début d'année lui trouver un remplaçant.

### **4.9.2. Marché de Noël**

Un premier Marché de Noël qui fera date et sera probablement reconduit l'année prochaine. La commune s'enrichit ainsi d'une manifestation supplémentaire. Très beau succès du marché de Noël organisé par l'Association Paroissiale et le Sou des Ecoles. La magie de Noël fut bien présente. L'artisanat très varié et de grande qualité proposé par les exposants a été apprécié à sa juste valeur. Le Sou des Ecoles a créé l'ambiance en faisant venir le Père Noël. Un orchestre est venu animer cette manifestation en jouant des musiques de Noël. Plusieurs associations communales ont proposés également diverses pâtisseries, friandises, crêpes et décorations de Noël qui ont rencontrées un vif succès.

## **5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **5.1. CCPG**

#### **5.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20/11/2014**

Décisions diverses pour toutes les commissions : Finances, Aménagement de l'Espace, Patrimoine, Relations publiques et animations, Eau et Assainissement.

#### **5.1.2. Les comptes rendus des diverses compétences seront présentés en fonction des présents aux réunions**

#### **5.1.3. Compte-rendu du Conseil des Maires du 13/11**

#### **5.1.4. Compte-rendu de la réunion du 19/11 avec M. Cappé Rémy**

Rémy Cappé a pour mission d'être une aide technique aux communes dès lors que l'on porte un projet d'eaux pluviales pour trouver des solutions sur les dimensionnements des ouvrages et alternatives à la gestion des eaux de ruissellements.

M. le Sous-préfet a confirmé que pour la fiche du crapauduc à Feigères, estimé ce jour à 278 000 €, la commune n'aura rien à payer, l'argent provenant de subventions européennes pour 80% et par la CCPG pour le solde.

#### **5.1.5. Compte-rendu de la réunion du 19/11/2014 avec le Dr Gruet pour le déménagement de la « Roulinotte » à la maison des sociétés.**

Des petits travaux de sécurisation sont à prévoir avec un point plus difficile à réaliser : la mise en place d'un joint anti-pince-doigt sur la porte de la cloison mobile.

#### **5.1.6. Compte-rendu de la réunion du 21/11 entre les élus, la CCPG et la Chambre d'Agriculture pour la reprise des exploitations agricoles.**

#### **5.1.7. Compte-rendu de la réunion du 25/11/2014 concernant les fiches du Contrat Corridors.**

Les fiches ont été validées par le comité de pilotage avec une priorisation pour deux d'entre elles :

- un diagnostic des corridors actuels
- une modélisation des cours d'eau

5.1.8. Désignation d'un représentant au groupe de travail de la Commission Accessibilité  
M. Bernard Lévrier est élu à l'unanimité.

## **5.2. ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON**

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du 24/10/2014 :

- Mutualisation des achats : les communes de Léaz à Thoiry semblent prêtes à adhérer à cette idée et ont adopté le principe d'une convention pour créer des familles d'achat. Pour Péron, cette dernière sera proposée au Conseil Municipal de janvier.
- Création d'une police intercommunale : presque 2 ans de perdu puisque ne sont intéressées que les trois mêmes communes : Collonges, Farges et Péron, par contre des discussions vont s'engager avec la commune de Thoiry pour voir s'il est possible de travailler ensemble sur ce point.

## **COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

### **6.1. URBANISME**

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 12/11/2014

#### Déclarations Préalables

- M. ZWALINSKI Lukasz – 25, Route de Lyon à Logras – Aménagement d'une partie du garage en chambre de 12 m<sup>2</sup> ouverture d'une porte-fenêtre – Avis défavorable

#### Permis de Construire

- M. GIROD Stéphane – 319, Route de LYON – Création d'un restaurant – Avis favorable
- M. MOUTTON Yoann – Permis modificatif – Route de Lyon – Aménagement des combles – Modification des dimensions des ouvertures façade Sud Est – Suppression d'une ouverture en façade Nord Est au niveau de l'étage  
Création de deux ouvertures dans les combles - façade Nord Est – Avis favorable
- M. GUILLET Laurent – 132, Impasse du Clos du Crêt – Construction d'un garage enterré de 109,2 m<sup>2</sup> - Avis favorable
- Villes et Villages Créations – Sous la Cour L'Ecrin – Construction de 15 villas individuelles – 10 logements collectifs et 10 logements sociaux – Avis favorable
- DYNACITE – Rue du Mail – Emplacement réservé – Aménagement de l'ancienne Ecole Mairie en Centre de Loisirs  
6 logements deux T2 trois T3 et un T4 – Avis favorable

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 25/11/2014

#### Déclarations Préalables

- Mme IFTENIE Mirela – 68, Chemin de la Louye à Logras – Construction d'un abri de jardin en bois ouvert toiture en toile bitumé – Clôture composé d'un muret de 60 cm + grillage plastifié de 1m devant l'entrée et clôture en grillage sur le reste – Avis favorable
- M. MOURIER Alexandre – 22, Chemin du Molard à Greny – Pose de deux velux – Avis favorable

6.1.4. Demande de M. VAURS Eric pour accepter le dégrèvement de la Taxe Locale d'Equipement imposée lors de la dépose d'un deuxième Permis de Construire sur la zone de Pré Munny.  
Refus, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### **6.2. ASSOCIATION**

6.2.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Judo du 07/11/2014

6.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Tiocanie Folklore du 14/11/2014

Président Mr Bernard TAVERNIER et sept personnes dans le Conseil d'Administration. Création de l'association en 1979 soit 35 ans d'existence.

Activités pour 2014 : cinq spectacles, une activité périscolaire sur quatre écoles à ST Genis pendant un mois et un bal folk à St Genis. Activités en 2015 : neuf projets dont une demi-journée de présentation folk dans un centre aéré. Diverses demandes concernant la maison des sociétés : avant d'enclencher l'alarme y aurait-il une possibilité pour éviter de la faire sonner ? Mise en place d'une fiche pour signaler encore une présence ou pas ? Ou définir l'alarme par secteur ou autres ?

## **7. COURRIER**

7.1.1. Courrier de Mlle Cuzin pour la non-mise à disposition d'un logement social pour son employée.

7.1.2. Courrier de M. Carrillat (boulangerie) concernant certains problèmes de fonctionnement et pour le devenir de la boulangerie

7.1.3. Courrier de Voltaire Initiative nous informant de l'octroi d'un prêt pour M. Girod Stéphane

## **8. DIVERS**

8.1. Prochain Conseil Municipal le 15 janvier 2015.

8.2. Présentation d'une motion pouvant être prise en janvier et présentée par un collectif d'associations concernant le « Grand Marché Transatlantique ».

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, de mettre ce point à l'ordre du jour en janvier.

**FIN DE LA SEANCE : 00 H15**